

RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE 2024

Date de publication : Janvier 2025

En 2024, Ginjer AM a exercé ses droits de vote à **100%** des assemblées générales des sociétés émettrices dans lesquelles une participation était détenue à la date où le droit de vote était exerçable.

Ce rapport porte sur l'exercice des droits de vote détenus par GINJER AM au moment des assemblées générales ordinaires et extraordinaires organisées sur la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Il est établi conformément aux dispositions de l'article 319-22 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Périmètre et organisation

Ginjer AM exerce ses droits de vote pour la totalité des positions actions détenues, sans exclusion géographique, dans la mesure où les éléments et moyens permettant ce vote sont disponibles en temps voulu.

Ginjer AM effectue une revue annuelle de la politique de vote en présence des équipes de Gestion et validée par la direction Générale.

Ensuite, selon le calendrier des Assemblée Générales, et en association avec notre conseil Glasslewis-Proxinvest, un comité de votes réunissant les gérants, analyse les résolutions et décide de l'orientation du vote.

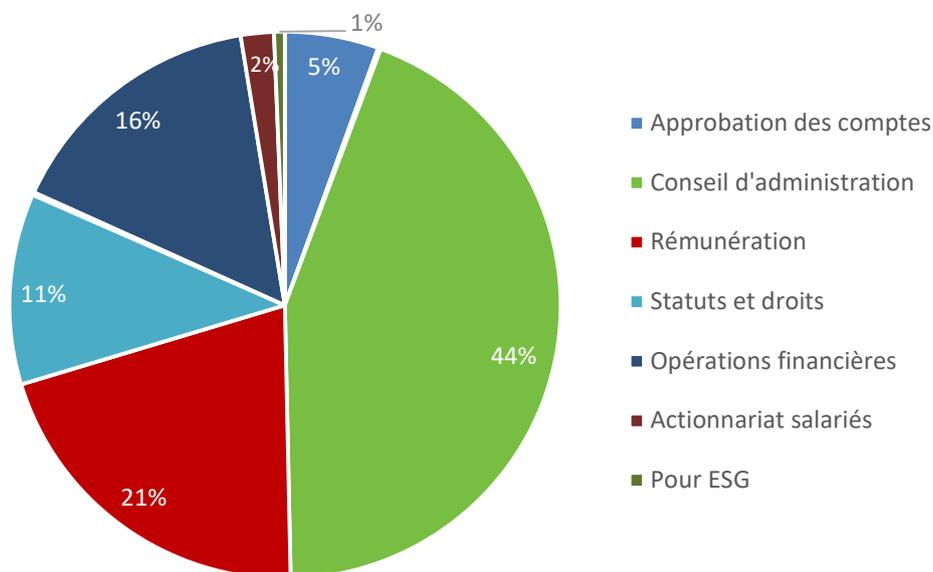
Ginjer AM exerce ses droits de vote par correspondance / procuration ; les instructions étant enregistrées sur la plateforme du prestataire qui se charge de la transmission à la banque.

Bilan des votes 2024

En 2024, Ginjer AM a voté à 29 assemblées générales pour un total de 620 résolutions. Le taux de participation aux assemblées est de 100% au total.

	2024
Nombre d'assemblées générales votées	29
dont France	12
dont Europe hors France	17
Nombre de résolutions votées	620
dont votes "contre"	23%

Répartition des votes par types de résolution



Source : Ginjer AM

Pour 28 des 29 assemblées générales, Ginjer AM a voté « contre » à au moins une résolution.

Les 23% de votes « contre » sont principalement des résolutions sur les thématiques :

- Rémunération
- Dispositifs concernant des opérations financières, fusion,
- Nomination des membres du Conseil d'administration.

Situations de conflits d'intérêts

Au cours de l'année 2024, GINJER AM n'a pas connu de situation de conflits d'intérêts lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par l'OPC géré.

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2024

A/ Objectif d'engagement actionnarial

En tant qu'investisseur responsable, après réflexion avec son prestataire de service en engagement actionnarial, la société Proxinvest, Ginjer AM a décidé de continuer à mener une campagne d'engagement actionnarial thématique ESG dont l'objectif est d'encourager les entreprises du portefeuille à renforcer leur stratégie climatique en 2024. D'une part, Ginjer AM a continué d'encourager les entreprises de son portefeuille à définir ou consolider certains critères extra financiers dans la rémunération des dirigeants et plus particulièrement dans leur plan de rémunération long terme. D'autre part, Ginjer AM a aussi encouragé les entreprises à (i) définir, ou améliorer leurs divulgations concernant leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) de scope 1, 2 et 3 et (ii) définir des objectifs de réduction des émissions de GES de scope 1,2 et 3 alignés sur les Accords de Paris et certifiés par la Science.

La question de la performance extra-financière, et en particulier de la prise en considération des efforts de réduction des émissions de GES, est de plus en plus pertinente, alors que les entreprises font face à une pression croissante pour aligner leurs stratégies sur les objectifs mondiaux de durabilité, tels que l'Accord de Paris. L'objectif de la campagne d'engagement est donc de s'assurer que ces questions sont bien intégrées dans les politiques de rémunérations des dirigeants des sociétés du portefeuille de l'investisseur.

Les plans de réduction d'émissions des GES doivent également être aussi envisagés à long terme, Proxinvest Glass Lewis encourage particulièrement l'intégration de critères liés à ses émissions GES dans le plan de rémunération long-terme. Cet alignement incite les dirigeants à privilégier la création de valeur à long terme plutôt que les gains à court terme, favorisant ainsi l'intégration des considérations climatiques dans les stratégies principales de l'entreprise. De plus, cela envoie un message fort aux investisseurs, aux employés et aux autres parties prenantes, indiquant que l'entreprise prend des mesures concrètes pour relever les défis climatiques, renforcer sa résilience et contribuer à un avenir durable.

Pour certaines entreprises retardataires du portefeuille, la démarche d'engagement encourage celles-ci à adhérer à la Science Based Targets Initiative (SBTi) ou selon le cas à faire valider scientifiquement leurs objectifs de réduction. En effet, l'initiative SBTi vise à encourager les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en cohérence avec les préconisations scientifiques. Il s'agit de promouvoir des stratégies alignées sur le niveau de décarbonisation requis pour maintenir l'augmentation des températures mondiales en deçà de 2°C, voire en deçà de 1,5°C, par rapport aux températures préindustrielles, conformément aux recommandations du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et à l'Accord de Paris sur le Climat.

La Science Based Targets Initiative (SBTi) est un projet conjoint du Carbon Disclosure Project (CDP), de l'United Nations Global Compact (UNGC), du World Resource Institute (WRI) et du World Wildlife Fund (WWF). Selon la trajectoire actuelle, les températures moyennes sur la planète devraient progresser de 3.7-4.8°C d'ici la fin du siècle.

Avec la signature de l'Accord de Paris en 2015 et plus récemment avec la COP 26 en 2021, les investisseurs demandent de plus en plus aux sociétés d'atteindre le net zéro carbone. En participant à la SBTi, les sociétés peuvent non seulement réaliser une stratégie qui limite le changement climatique dans leurs activités, mais aussi bénéficier d'avantages à long terme tels que l'amélioration de la transparence et l'attraction d'investissements environnementaux.

Pour obtenir le label SBTi, les sociétés doivent fixer des objectifs à moyen terme (d'ici 2030) et à long terme (d'ici 2050) et vérifier chaque année la validité des objectifs prévus. Les critères englobent plusieurs types d'émissions, mais la SBTi se concentre sur les scopes 1,2 et 3. Si le scope 3 d'une société représente plus de 40% des émissions totales, la société doit communiquer l'objectif de réduction du scope 3.

L'initiative mérite d'être soutenue pour son indépendance vis-à-vis des sociétés. De plus cette initiative est sur la base de travaux scientifiques reconnus et donc un gage de qualité.

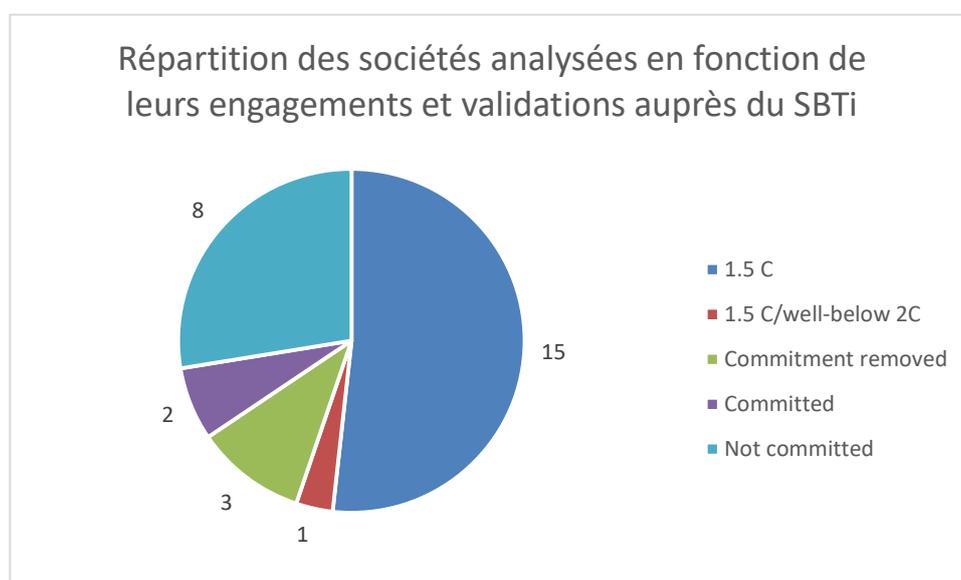
Toutes les industries ne bénéficient pas d'une méthodologie complète en vigueur afin d'identifier leurs objectifs. Aussi, certaines validations sont suspendues jusqu'à la finalisation de la méthodologie afférant au secteur d'activité concernée, c'est notamment le cas du secteur pétrole et gaz.

Enfin, pour les sociétés ayant déjà effectué des efforts en termes de transparence, de plan de réduction et de stratégie climat, mais pour lesquelles les divulgations sur les émissions scope 3 demeurent lacunaires ; Ginjer AM a engagé un dialogue sur la consolidation des divulgations et objectifs de réduction liés aux émissions indirectes de ce scope en particulier.

B/ Méthodologie : Analyse des pratiques des sociétés du portefeuille

Ginjer AM a mandaté la société Proxinvest Glass Lewis pour une analyse d'une liste des 29 valeurs détenues en portefeuille en octobre 2024. Après quelques semaines d'analyse des pratiques des 29 valeurs, Proxinvest a présenté en novembre 2024 un état des lieux du sujet.

a) Objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre validés par la science : Degré d'adhésion à la Science Based Target initiative et analyse de la trajectoire carbone ambitionnée



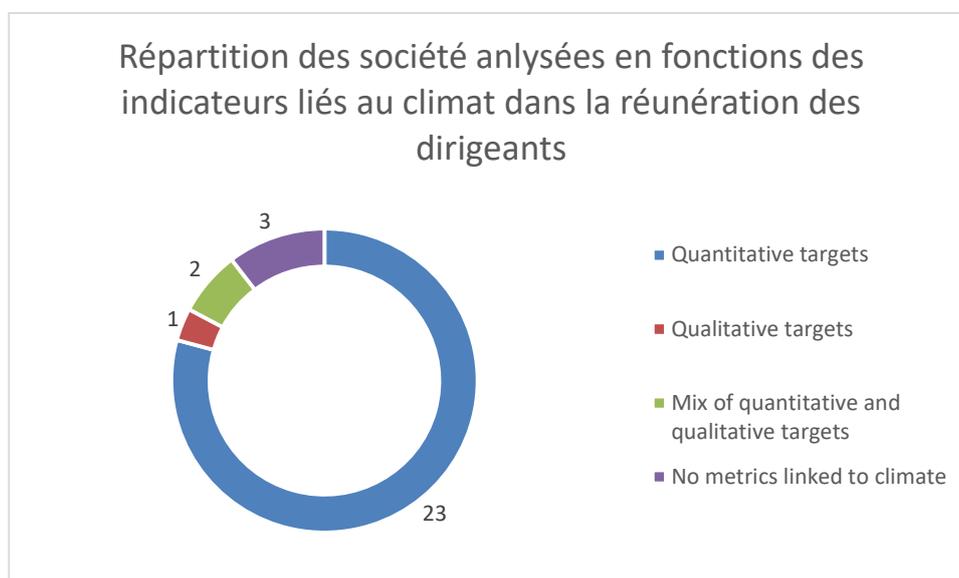
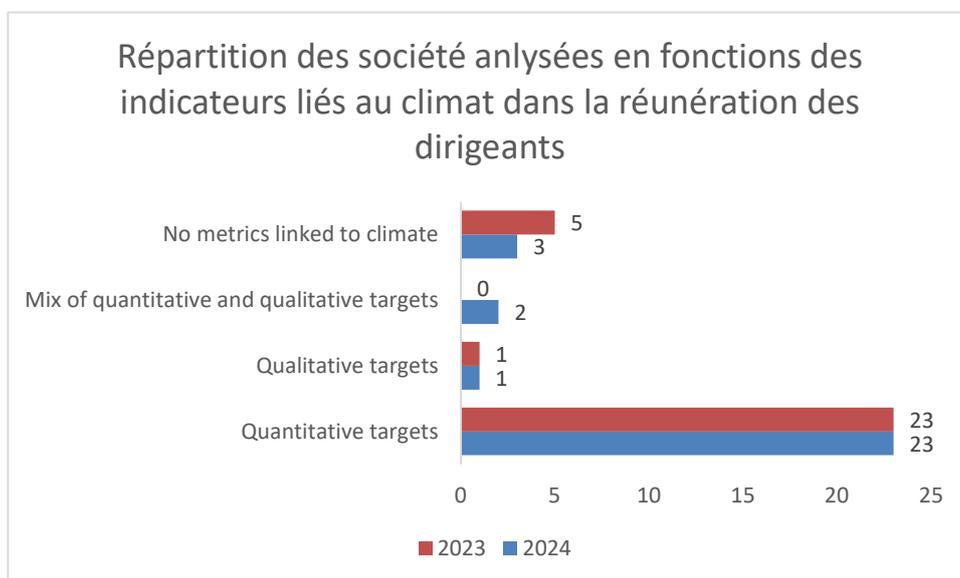
À la date de l'analyse en octobre 2024, nous observons les données suivantes :

- 18 sociétés sur les 29 s'étaient au moins engagés auprès du SBTi ;
 - o 16 de ces sociétés avaient des objectifs fixés et validés par le SBTi ;
- 15 sociétés avaient des objectifs de réduction de GES validés par le SBTi dans un scénario de réchauffement de 1,5°C ; et
- 11 sociétés (Sté A, Sté B, Sté C, Sté D, Sté E, Sté F, Sté H, Sté L, Sté N, Sté T et Sté X) n'adhéraient pas au SBTi.
 - o 3 de ces sociétés se sont vu être rétrogradées au statut "commitment removed" car le délai de soumission de leurs objectifs n'a pas été respecté.

b) Analyse des indicateurs liés à la réduction des émissions de GES dans la rémunération des dirigeants

À la date de l'analyse en octobre 2024, nous observons les données suivantes dans le plan de rémunération court et long terme des dirigeants :

- 23 sociétés sur les 29 détenaient des indicateurs quantitatifs liés à la réduction de leurs émissions de scope 1, 2 et/ou 3, à la part d'énergies renouvelables, décarbonation du portefeuille, et autres indicateurs liés à la performance climatique ;
- 1 société sur les 29 détenait des indicateurs qualitatifs liés à son plan net-zéro pour 2050 ; et
- 3 sociétés sur les 29 détenaient un mélange de mesures quantitatives et qualitatives liées à la réduction de leurs émissions de scope 1, 2 et/ou 3, à la part d'énergies renouvelables, décarbonation du portefeuille, et autres indicateurs liés à la performance climatique
- 3 sociétés sur les 29 analysées n'avaient aucun indicateur lié à la stratégie climat de l'entreprise.



c) Analyse des divulgations concernant les émissions de GES de scope 3 et objectifs de réductions

A la date de l'analyse en octobre 2024, nous observons les données suivantes dans le plan de rémunération court et long terme des dirigeants :

- 3 sociétés sur les 29 (Sté C, Sté F, Sté H) ne divulguaient pas leurs émissions de scope 3 ;
- 7 sociétés sur les 29 (Sté Y, Sté M, Sté H, Sté F, Sté E, Sté D, Sté C) n'avaient pas défini d'objectifs de réduction concernant les émissions de GES de scope 3.

C/ Actions

a) Sélection des sociétés ciblées par la campagne d'engagement 2024

À partir des analyses préliminaires réalisées par Proxinvest Glass Lewis, Ginjer AM a sélectionné 7 entreprises parmi les 29 valeurs composant son portefeuille.

Ginjer AM a choisi de poursuivre l'initiative d'engagement intersectoriel lancée en 2023. L'échantillon retenu comprend des entreprises issues des secteurs de l'énergie, de la banque et de l'assurance, de la métallurgie et du transport.

Les trois axes méthodologiques développés par Proxinvest Glass Lewis ont également été appliqués pour approfondir les recherches suite à la sélection des entreprises mentionnées.

b) Envoi des lettres

Les lettres destinées aux Présidents de conseil d'administration ou de surveillance des sociétés ont été envoyées le 12 décembre 2024, suivi d'une relance aux entreprises n'ayant pas répondu à la première communication le 14 janvier 2025.

Proxinvest Glass Lewis est mandaté par GINJER AM pour centraliser les réponses.

c) Mesure des progrès et statut d'avancement de la stratégie climat pour chaque société

Au 30 janvier 2025, six sociétés ont répondu, soit un taux de réponse de 85%. Pour rappel, le taux de réponse à la campagne d'engagement en 2024 s'élevait à 57%.

Voici un aperçu du dialogue mené avec les émetteurs et des progrès réalisés en vue d'atteindre l'objectif de l'engagement :

Dialogues avec Société A

Société	Société A
Industrie	Services financiers aux consommateurs
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement	<p>Les divulgations sur les émissions (scope 1, 2 et 3) montrent des tendances instables, et le retrait de l'engagement du groupe auprès du SBTi depuis 2018 affecte la crédibilité de ses données sur les émissions de GES. Contrairement à certains pairs en phase initiale de validation d'objectifs avec le SBTi ("committed") ou sans engagement, des acteurs ont des objectifs validés alignés sur le scénario 1,5 °C.</p> <p>En 2023, l'entreprise a publié son premier plan de transition vers la neutralité carbone, détaillant son objectif d'émissions nettes nulles d'ici 2050 pour ses investissements, activités d'assurance IARD et opérations. Avec des objectifs intermédiaires pour 2030 alignés sur l'Accord de Paris, ce plan intègre des opportunités de croissance axées sur la durabilité. Le SBTi ayant finalisé une méthodologie pour le secteur financier, incluant les assureurs, l'émetteur est encouragé à aligner ses objectifs sur cette approche et à obtenir une validation officielle.</p>

Dans sa réponse à l'engagement de GINJER AM, la société a indiqué que la politique de rémunération des cadres dirigeants sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale (AG) en mai 2025. À cette occasion, la société prévoit d'intégrer des objectifs de durabilité spécifiques dans les objectifs du groupe, dans le cadre d'un « *sustainability basket*¹ ». La réduction des émissions liées aux investissements propres sera un élément clé de ce dispositif. En outre, la société a rappelé qu'un malus lié au développement durable agit comme mécanisme du système de rémunération et influence également la réalisation du LTI en fonction du niveau de réalisation des objectifs de développement durable.

Enfin, la société a indiqué qu'en tant que membre fondateur de l'Alliance des Propriétaires d'Actifs Net Zéro des Nations Unies (AOA), elle utilise la méthodologie de fixation des objectifs de l'AOA pour son portefeuille d'actifs propres. Cette méthodologie, fondée sur des bases scientifiques, a été développée spécifiquement pour répondre aux besoins des propriétaires d'actifs « ambitieux ».

¹ Ensemble de critères liés au développement durable. Le comité de la rémunération peut choisir d'intégrer certains des objectifs de performance du panier dans le STI des dirigeants pour une année spécifique.

Dialogues avec Société C

Société	Société C
Industrie	Métaux et exploitation minière
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement	<p>La société s'est vue rétrogradée au statut "commitment removed" car le délai de soumission de ses objectifs n'a pas été respecté.</p> <p>La société s'engage à jouer un rôle de leader dans les efforts de décarbonation dans son industrie, et à contribuer activement à l'objectif mondial de neutralité carbone d'ici 2050. En tant qu'étape intermédiaire vers cet objectif, l'entreprise s'est fixé un objectif de réduction de l'intensité de ses émissions de CO2 de 25 % à l'échelle du groupe et de 35 % pour ses opérations européennes d'ici 2030 (émissions de Scope 1 et 2).</p> <p>Dans son rapport annuel 2023, l'entreprise a renforcé ses divulgations sur les sujets liés au climat, notamment en détaillant les progrès réalisés pour mieux comprendre ses émissions de Scope 3 et en décrivant ses initiatives d'engagement avec ses fournisseurs. Dans ce contexte, la société a partiellement divulgué certains indicateurs de performances clés en lien avec ses émissions de Scope 3.</p> <p>En outre, la société a présenté son cadre "Just Transition", qui définit les principes et l'approche adoptés pour garantir une transition équitable. L'entreprise a également publié pour la première fois son rapport sur la Taxonomie de l'UE, mettant en évidence sa "contribution substantielle" à l'atténuation du changement climatique en ce qui concerne ses revenus, ses investissements (CapEx) et ses dépenses opérationnelles (OpEx).</p>

La société a suggéré l'organisation d'une réunion à GINJER AM qui n'a, pour l'heure, pas été tenue. Pour rappel, dans leur communication en 2023, ArcelorMittal a exprimé sa volonté d'adopter la méthodologie *Steel* du SBTi tout en admettant que ce processus peut être assez long puisqu'il requiert de réviser l'intégralité de sa stratégie climatique.

Dialogues avec Société H

Société	Société H
Industrie	Machines de construction et agricoles
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement	<p>L'entreprise a communiqué qu'elle intégrera des camions et bus électriques à batterie dans son portefeuille pour l'Europe, les États-Unis et le Japon, et prévoit d'élargir son portefeuille de production en série pour inclure des camions à pile à combustible d'ici 2030. De plus, la société vise à fabriquer uniquement des véhicules neutres en CO₂e « tank to wheel » dans ces régions d'ici 2039.</p> <p>La société s'est fixée comme objectif la production neutre en CO₂e au niveau global pour 2050. Dans ce cadre, la société a déclaré que depuis 2022, sa production en Europe est neutre en CO₂e, et qu'une extension est prévue aux États-Unis, à l'Inde et au Japon dès 2025, et à toutes ses usines d'ici 2039.</p> <p>De manière générale, sa stratégie climatique reste insuffisante : Sté H ne publie pas d'informations détaillées sur ses émissions de Scope 3 et n'a pas soumis ses objectifs de réduction au SBTi pour validation.</p>

Dans sa réponse, la société a indiqué qu'elle prévoit de divulguer ses émissions de Scope 3 dans son prochain rapport sur le développement durable, prévu pour mars 2025. En lien avec son engagement à la SBTi, la société a expliqué qu'une mise à jour de la directive, incluant une nouvelle méthode et des critères révisés pour établir des objectifs de réduction conformes à l'alignement sur 1,5 °C a été publiée par le SBTi. Afin de réexaminer un engagement auprès du SBTi, l'entreprise attend la réalisation finale de la méthode « Sectoral Decarbonization Approach », spécifique au secteur des transports terrestres, qui devrait être introduite en 2025. À ce jour, aucun détail sur la mise à jour de la méthodologie n'est encore connu.

Enfin, la société affirme prendre en considération les suggestions sur la structuration de la rémunération des dirigeants. Dans ce contexte, la société a précisé que les Scopes 1 à 3 sont déjà pris en compte dans son système de rémunération, à travers les composantes ses plans d'incitation à court et long terme. Elle précise également que l'objectif de performance intitulé "Nombre de véhicules zéro émission (ZEV) vendus", dans son plan d'incitation à court terme, vise la réduction des émissions de la catégorie 11 du Scope 3 (utilisation des produits vendus), qui constitue la majeure partie des émissions totales du Scope 3 et des émissions globales de la société.

Dialogues avec Société L

Société	Société L
Industrie	Pétrole, gaz et carburants consommables
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement	<p>L'objectif de la société vise à réduire l'impact climatique de ses activités grâce à des objectifs intermédiaires pour accélérer son chemin vers le Net Zéro d'ici 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction de -35 % des émissions nettes de GES sur le cycle de vie (Scopes 1+2+3) d'ici 2030 par rapport à 2018, -55 % d'ici 2035 et -80 % d'ici 2040. • Réduction de -15 % de l'intensité carbone nette des produits énergétiques vendus d'ici 2030 par rapport à 2018, et -50 % d'ici 2040. • Empreinte carbone nette (Scopes 1+2) de Société L à zéro d'ici 2035. <p>La stratégie de la société est soutenue par un plan de croissance et de transformation industrielle qui englobe l'ensemble de la chaîne de valeur. Ce plan prévoit l'optimisation et la valorisation du portefeuille amont via une décarbonation progressive, combinées à l'expansion des activités dans les domaines de la bioénergie, des énergies renouvelables et de l'économie circulaire, ainsi qu'à l'offre de nouvelles solutions et services énergétiques.</p> <p>La société déclare que l'évolution vers un portefeuille de produits entièrement décarboné sera soutenue par une croissance progressive de la part des investissements dédiés aux activités à faible ou zéro émission de carbone, atteignant 30 % des investissements totaux, 70 % d'ici 2030 et jusqu'à 85 % d'ici 2040. Après 2035, ces activités devraient générer un flux de trésorerie libre positif et contribuer en moyenne à environ 75 % sur la période 2040-2050.</p> <p>Malgré le fait que la société a déjà incorporé des objectifs de réduction des émissions GES de Scope 1 et 2 dans ses plans de rémunération court et long terme des dirigeants, les émissions de Scope 3 ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la performance de réduction. Les émissions de GES de Scope 3 représentent pourtant la majeure partie des émissions de la société.</p>

Dans sa réponse, la société a répondu à la campagne en renvoyant à des divulgations dans son rapport *Sté L for a Just Transition 2023*. En outre, la société a indiqué que sa stratégie Net Zéro repose sur divers leviers et technologies pour décarboner ses activités de Scopes 1 et 2 ainsi que sa chaîne de valeur, notamment par la fourniture de produits à faible ou zéro carbone (réduction des émissions de Scope 3). Cette stratégie inclut l'optimisation progressive de son portefeuille amont, le développement des énergies renouvelables, de l'économie circulaire et des biocarburants, ainsi que des solutions pour réduire les émissions résiduelles. Les compensations par des solutions naturelles complètent ces efforts. La transformation dépendra de l'évolution des marchés, des avancées technologiques et des réglementations.

En ce qui concerne son engagement au SBTi, la société a répondu qu'elle ne peut soumettre ses objectifs en raison de la suspension des engagements pour le secteur pétrolier. Cependant l'entreprise rappelle qu'elle a collaboré par le passé avec SBTi et qu'elle évaluera sa participation lorsqu'une nouvelle méthodologie sera soumise à consultation publique (attendue en 2025).

Enfin, la société a répondu que pendant la phase de consultation sur la Politique de Rémunération 2024, les investisseurs ont confirmé que le niveau d'intégration des indicateurs climatiques dans le plan d'incitation à long terme (LTI) est considéré comme une pratique exemplaire, équilibrant adéquatement les indicateurs ESG et la création de valeur pour les actionnaires. Plus précisément, le plan de rémunération LTI de la société comprend trois objectifs liés à la décarbonisation, à la transition énergétique et à l'économie circulaire, tous alignés sur sa stratégie de transition énergétique. La société a aussi indiqué que leur poids total de 35 % constitue l'une des plus fortes expositions aux indicateurs de transition parmi les pairs. En outre, la société rappelle que la Politique de Rémunération 2024 a recueilli un taux de soutien de plus de 93 % lors de l'AG 2024.

Dialogues avec Société K

Société	Société K
Industrie	Services publics d'électricité, producteurs indépendants d'électricité et négociants en énergie
Catégorie d'engagement	Société avec un objectif annoncé et approuvé selon une trajectoire de réchauffement à 1,5°C. Cependant, son objectif de neutralité carbone pour une certification basée sur la science n'a pas encore été certifié par l'initiative.
État d'avancement	<p>La société vise la neutralité climatique pour ses émissions de Scope 1 et 2 d'ici 2040, et pour ses émissions de Scope 3 d'ici 2050 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réduction des émissions de Scope 1 et 2 de 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2040 (par rapport à 2019). • Réduction des émissions de Scope 3 de 50 % d'ici 2030 et de 100 % d'ici 2050 (par rapport à 2019). <p>Les émissions de GES de scope 3 de la société continuent de représenter la plus grande part des émissions totales de GES du groupe en 2023 (plus de 92%). Cependant, depuis l'engagement mené auprès de la société en 2023, aucun changement n'a été apporté au cadre de rémunération de l'entreprise.</p>

Dans sa réponse, la société a rappelé qu'elle a été l'une des premières entreprises énergétiques en Europe à obtenir la validation de ses objectifs pour 2030 par SBTi, en conformité avec l'Accord de Paris, et qu'elle est en bonne voie d'atteindre ses objectifs climatiques. Cependant, la société note aussi que les comparaisons annuelles de la consommation d'énergie peuvent être influencées par des fluctuations temporaires dues à certains facteurs, tels que les conditions météorologiques. Pour évaluer l'efficacité des mesures prises et situer l'entreprise par rapport à ses objectifs, une analyse sur plusieurs années est nécessaire. Dans ce contexte, la société a mentionné qu'une évaluation approfondie est réalisée tous les trois ans. Par ailleurs, la société a ajouté que son plan de gestion du carbone adopté en 2022 a renforcé ce processus en fixant des trajectoires de réduction pour chaque unité d'activité, dont les progrès sont suivis annuellement. La société a l'intention de fournir des informations supplémentaires, y compris des données spécifiques par segment lors de la publication des rapports CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) en même temps que les résultats annuels de 2024.

Dans le cadre de la rémunération à long terme (LTI) des dirigeants, la société a répondu qu'elle privilégie des indicateurs ESG où l'impact opérationnel direct est évident. Les émissions de Scope 3, liées aux activités de la chaîne de valeur en amont et en aval, ne sont pas incluses dans le LTI en raison de la difficulté d'attribuer les progrès de la décarbonisation à des actions de gestion spécifiques. Cependant, la société a affirmé qu'elle évalue en permanence ses progrès par rapport à ses objectifs climatiques et ajuste les mécanismes de pilotage si nécessaire. Comme l'entreprise est en bonne voie d'atteindre ses objectifs climatiques sur tous les Scopes, il y a actuellement peu de soutien pour étendre les mécanismes, mais la composition de l'indice ESG au sein du LTI pourrait évoluer en fonction des progrès futurs, incluant potentiellement des catégories d'émissions supplémentaires ou plus spécifiques dans les Scopes 1, 2 et 3.

Dialogues avec Société N

Société	Société N
Industrie	Services financiers aux consommateurs
Catégorie d'engagement	N'a pas adhéré à la SBTi
État d'avancement ²	<p>La société a intégré et communiqué d'autres types d'émissions dans son rapport annuel le plus récent. Étant donné que les résultats de réduction des émissions de la société pour 2023 sont près d'atteindre l'ambition pour 2025, à savoir une réduction de 75 % par rapport à 2014, l'entreprise a l'intention de réexaminer son ambition actuelle et son niveau de référence.</p> <p>De plus, la société intègre certains indicateurs liés à la réduction de ses émissions de Scope 1, 2 et 3 dans les plans de rémunération de ses dirigeants. Cependant la société ne divulgue pas les objectifs de performance liés à ces indicateurs.</p> <p>Par ailleurs, malgré le fait qu'elle soit éligible à la méthodologie des institutions financières pour ses activités bancaires, assurancielles et de gestion d'actifs, l'entreprise n'a pas soumis ses objectifs de réduction à l'initiative SBTi. La validation de ses objectifs implique que ses émissions de Scope 3 doivent inclure celles-ci de son portefeuille d'actifs.</p>

Dans sa réponse, la société a répondu qu'elle s'était engagée à soumettre ses objectifs à la SBTi pour validation. Cependant, la société a noté que la SBTi a entamé en 2023 un processus de mise à jour de ses standards pour les institutions financières, accordant ainsi une prolongation des délais pour les institutions engagées. Ainsi, la norme pour les institutions financières a fait l'objet de trois consultations au cours de l'été 2023, auxquelles la société a participé. La société a ajouté être en contact avec la SBTi pour poursuivre les démarches de validation de ses objectifs.

Dans le contexte de la rémunération des cadres dirigeants, l'entreprise a répondu que le niveau de transparence concernant l'intégration des enjeux ESG dans la politique de rémunération a été renforcée. L'approche Terra de la société est reflétée dans les objectifs du directeur général pour l'année fiscale 2024, et soutient aussi la transition des secteurs les plus intensifs en carbone au sein de l'industrie financière et de l'investissement, conformément aux objectifs de décarbonation de Sté N fixés pour 2030.

² Rapport Annuel 2023

Dialogues avec Société S

Société	Société S
Industrie	Services de médias et de communication
Catégorie d'engagement	Société avec un objectif annoncé et approuvé selon une trajectoire de réchauffement à 1,5°C. Son objectif de neutralité carbone pour une certification basée sur la science a aussi été certifié par l'initiative.
État d'avancement	<p>Les divulgations publiques fournies par l'entreprise donnent une image complète de ses politiques, de sa stratégie et ses pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques. La société s'engage à réduire de 50 % ses émissions absolues de GES des Scopes 1 et 2 d'ici 2030, par rapport à l'année de référence 2019. Le Groupe s'engage également à réduire de 50 % ses émissions absolues de GES du Scope 3, couvrant les biens et services achetés, les activités liées au carburant et à l'énergie, les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail des employés et les actifs loués en amont, sur la même période.</p> <p>Dans le cadre de ses objectifs à long terme, la société s'engage à réduire de 90 % ses émissions absolues de GES des scopes 1 et 2 d'ici 2040, par rapport à l'année de référence 2019. Le Groupe s'engage également à réduire de 90 % ses émissions absolues de GES du scope 3, couvrant les biens et services achetés, les activités liées au carburant et à l'énergie, les déplacements professionnels, les trajets domicile-travail des employés et les actifs loués en amont, sur la même période.</p> <p>Les émissions de GES de scope 3 de la société continuent de représenter la plus grande part des émissions totales de GES du groupe en 2023 et ont poursuivi une trajectoire ascendante. Cependant, depuis l'engagement mené auprès de la société en 2023, aucun changement n'a été apporté au cadre de rémunération de l'entreprise ; peu d'informations complémentaires sont fournies sur un éventuel plan d'action concernant la réduction des émissions de GES scope 3 dans la perspective d'atteindre les objectifs de réductions pour 2030 et net zéro en 2040.</p>

La société n'a jusqu'alors pas répondu à la campagne d'engagement de 2024. Pour rappel, à la suite de la lettre envoyée en 2023, la société a répondu par écrit à la lettre d'engagement de GINJER AM en expliquant aligner la rémunération long terme des dirigeants sur des objectifs exigeants qui sont en ligne avec leur politique environnementale. La société ne s'engage pas à intégrer des indicateurs de réduction d'émissions.

ANNEXE 1 :

Tableau présentant le résultat des recherches complémentaires sur les 7 sociétés sélectionnées

Company	Société N	Société H	Société A	Société L	Société K	Société C	Société S
Sector	Financials	Industrials	Financials	Energy	Utilities	Materials	Communication services
Country	Netherlands	Germany	Germany	Italy	Germany	Luxembourg	France
Remuneration	STI: Reduce emissions to move towards net-zero for ING's own footprint, targets partially disclosed	STI: Number of eTrucks and eBuses sold (Zero emission vehicles), targets disclosed LTI: Reduction of CO2 emissions, targets not disclosed.	STI: GHG emission reduction, quantitative targets partially disclosed LTI: sustainability malus	STI: Environmental sustainability and human capital: upstream GHG net emissions Scope 1 and Scope 2 equity, targets partially disclosed LTI: Decarbonisation and energy transition, targets disclosed	LTI: Reduction of Scope 1 and 2 emissions, targets partially disclosed	LTI: CO2 emission reduction target to be reached by end 2027, targets disclosed	STI: Fight against climate change, targets partially disclosed LTI: Climate change, targets partially disclosed
SBTi Certified Targets	Not committed	Not committed	Commitment removed, failed to have targets certified by submission deadline	Not committed	Yes	Commitment removed, failed to have targets certified by submission deadline	Yes
STBi scenario	N/A	N/A	N/A	N/A	Target set	N/A	Target set
Notes	Neutral direction of travel	Neutral direction of travel	Negative direction of travel, as SBTi commitment was removed	Neutral direction of travel	Neutral direction of travel	Negative direction of travel, as SBTi commitment was removed	Neutral direction of travel